



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le

15 AVR. 2024

Nos Réf. : D 24 006428

Madame la Présidente,

Alors que notre système de santé fait face à des défis inédits, je tenais à vous rappeler mon attachement au rôle du médecin traitant et à l'importance que j'accorde au parcours de soins.

Ainsi que j'ai pu vous le rappeler lors de notre récent échange, je forme le souhait que la négociation conventionnelle puisse aboutir rapidement et qu'elle soit l'occasion d'adresser un signal fort tant à nos concitoyens, qui attendent des réponses fortes pour leur accès aux soins, qu'aux médecins libéraux dont je mesure pleinement les attentes et le besoin d'être soutenus et valorisés dans leurs missions.

Cette nouvelle convention médicale doit ainsi conforter la place des médecins libéraux dans l'offre de soins de notre pays. Je serai particulièrement attentif à ce que les médecins généralistes, comme les médecins spécialistes, puissent continuer à agir au maximum de concert dans le cadre du parcours de soins et que cette convention permette de soutenir les missions du médecin traitant.

Dans cette logique, je réaffirme auprès de vous l'engagement du Gouvernement à ce que chaque Français puisse bénéficier d'un médecin traitant. Mon attention se porte tout particulièrement sur nos concitoyens souffrant d'une affection de longue durée qui n'ont pas de médecin traitant et pour lesquels je souhaite que des efforts continus soient menés. C'est ainsi que je réunirai prochainement le comité de pilotage du plan « *patients ALD sans médecin traitant* » afin que nous puissions, ensemble, définir de nouvelles actions. C'est un enjeu prioritaire, et je sais que vous serez force de propositions.

Le parcours de soins coordonné est un principe historique de notre système de santé auquel nous sommes attachés. Pour autant, face aux difficultés démographiques actuelles et en attendant qu'elles s'améliorent, nous ne devons pas nous interdire d'expérimenter ensemble de nouvelles organisations et de proposer de nouvelles réponses, notamment tant que 6 millions de Français n'ont pas encore de médecin traitant. Ainsi, et conformément aux orientations fixées par le Premier ministre, je souhaite que nous construisions ensemble une expérimentation qui trouvera sa traduction dans un prochain vecteur législatif, dans une double démarche de coopération entre professionnels et de facilitation de l'accès aux soins. Cette action doit, d'abord, limiter la pénalisation des patients qui se trouvent dans l'incapacité de pouvoir bénéficier d'un parcours de soin coordonné. Dans un contexte de faible densité médicale, cette expérimentation doit, aussi, rechercher le juste cadre de coopération et de simplification pour faciliter l'accès aux soins des patients.

Pour répondre à l'ensemble de ces défis, je sais, Madame la Présidente, pouvoir compter sur votre engagement comme savez pouvoir compter sur mon écoute et ma détermination à agir au service de notre système de santé. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Frédéric VALLETOUX

Dr Agnès GIANOTTI
Présidente de MG France
13 rue Fernand Léger
75020 - PARIS

Tél. 01 40 56 60 00
14, Avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP